## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 17/06/2024

ID: 069-216902700-20240617-2024\_039D-AU

MAIRIE DE CHAPONNAY 69970 CHAPONNAY (RHÔNE)

Tél. 04.78.96.00.10

## **DECISION DU MAIRE**

## OBJET : MISSION D'ASSISTANCE JURIDIQUE POUR LA PASSATION DE 4 MARCHES D'ESPACES VERTS

Le Maire.

Vu la délibération n°2020-23 du 28 mai 2020, confiant au Maire, Raymond DURAND, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT, 4ème point,

Vu l'article R.2123-1 du code de la commande publique,

Considérant la nécessité de recourir à une assistance juridique pour la passation de 4 marchés d'espaces verts,

Considérant la proposition établie par le cabinet d'avocats LENTILHAC-AVOCATS (69337 LYON) pour un montant total de 9 000,00 € TTC,

## DECIDE

- Article 1 : La signature d'un bon de commande avec le cabinet d'avocats LENTILHAC-AVOCATS (69337 LYON) pour un montant total de 9 000,00 € TTC, en vue d'une assistance juridique pour la passation de 4 marchés d'espaces verts.
- Article 2 : Le responsable des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera : transmise en préfecture du Rhône, à Monsieur le comptable public, publiée sur le site internet de la collectivité et notifiée à l'entreprise.

CHAPONNAY, le 17-06-2024, Le Maire, Raymond DURAND

Certifié exécutoire En Préfecture, le 17/06/2024 Et de la publication, le 17/06/2024